

Les Nonières, Saint Julien Labrousse, et Saint Prix :

trois communes, un territoire au service du citoyen.

« Seul, on va plus vite ; ensemble, on va plus loin. »

Nous, membres élus de ces trois communes avons fait le constat d'un rapprochement indéniable et de longue date entre nos populations. Les liens qui se sont construits de manière durable dépassent notre seule proximité géographique mais remontent à plusieurs dizaines voire centaines d'années de rencontres. Hier, les foires, l'entraide en temps de guerre, le développement du chemin de fer, ont poussé les habitants à se rapprocher entre eux. Aujourd'hui, bien d'autres motivations dont nous sommes quotidiennement les témoins ont émergées. Le tissu associatif qui maille nos communes est particulièrement dense et nos associations travaillent ensemble pour réaliser des manifestations réussies. Lors des festivités organisées dans l'un de nos trois villages, habitants des deux autres s'y joignent bien volontiers. Les jeunes et les moins jeunes se rencontrent et échangent entre eux. Nous y voyons la manifestation d'une richesse humaine mais aussi d'une chance, qui est la construction d'un avenir à trois.

A ces points de rencontres et d'interrelations de nos territoires, il faut en effet être conscient de la charge accrue et de la difficulté du travail pour les conseils municipaux tant pour assurer le fonctionnement de la commune que pour y mener des investissements. Défendre l'intérêt de nos petites communes ne peut se faire que main dans la main avec nos voisins qui nous ressemblent. Unis, notre parole est plus forte et mieux entendue. Construire ensemble, comme vous le faites, vous, habitants, entre nos villages, peut dès lors s'envisager sur le temps long, en termes plus administratifs, de municipalité et de projets. C'est ce constat qui nous a amené à vouloir mettre en place avant les élections municipales de 2020 une « commune nouvelle ».

De quoi parle-t-on ?

Une « **commune nouvelle** » est un **regroupement** de communes historiques contiguës au sein d'une même commune. Elle devient la **collectivité territoriale référente**. Vous conservez les mêmes **services publics**, mais le fonctionnement et l'organisation de la municipalité sont adaptés à l'existence de communes fondatrices, à leur histoire et à leur identité. Les communes historiques deviennent des communes dites « déléguées ».

Pourquoi mettre en place une « commune nouvelle » ?

- **Préparer l'avenir** en maintenant et améliorant la capacité d'action des communes (mutualisation des moyens, mener des projets d'investissements, offrir des services publics efficaces aux populations malgré des contraintes financières accrues).
- **Renforcer la place de la commune et son influence auprès de l'intercommunalité, des autres collectivités locales** (département, régions) **et de l'Etat**.
- **Anticiper** par une démarche **volontaire** et une vision de long terme pour ne pas subir une fusion imposée sans liberté de choix.
- **Améliorer les services** offerts au **citoyen**.

Avantages pour la Commune et donc les citoyens : une meilleure gestion et organisation pour plus d'investissements et des services publics efficaces

- Bénéfice de **sièges supplémentaires au sein de l'intercommunalité Val'Eyrieux**. La « commune nouvelle » deviendra la **quatrième commune en population de Val'Eyrieux** avec une **influence renforcée**.
- Bénéfice d'une **capacité d'investissement supérieure** du fait de **facilités offertes et priorisées par l'Etat pour ce type de collectivité territoriale** (subventions, dotations...).
- Bénéfice de la **mutualisation des services au niveau financier** (meilleure négociation de contrats d'assurance, maintenance, groupement d'achats, économies d'échelle, emprunts moins coûteux).
- Bénéfice de **nouvelles idées et une nouvelle dynamique au sein des équipes municipales renouvelées**.

Effets pratiques de la « commune nouvelle » pour les citoyens

- Mise en place d'un **Conseil municipal de 15 élus avec une représentation équilibrée** de chaque commune historique.
- L'**ajout du nom de la « commune nouvelle » sur l'adresse postale en conservant le nom de la commune historique**.
- Les **services publics** en mairie seront **plus accessibles** et de **meilleure qualité** en raison d'une **plus grande disponibilité du personnel**.
- **Lissage des taux d'imposition** à partir de 2020 et sur une **période de 12 ans** en raison de différences entre les trois communes pour la **constitution d'un budget unique**. Cela entraînera **moins de 5€ d'augmentation annuelle par foyer fiscal**.

L'importance de la Charte de la « commune nouvelle »

- Fixe le **nom** de la « commune nouvelle ».
- Pose les **principes fondateurs** de la « commune nouvelle », le **contexte** historique, social, économique et géographique, son identité et celle des communes fondatrices
- Propose un **projet commun** de territoire.
- **Prévoit** l'organisation et la gouvernance : Conseil municipal, rôle des communes déléguées, personnel (services mutualisés et services mis à disposition des communes déléguées).

Cette « commune nouvelle » est un projet d'envergure avec des effets visibles sur le fonctionnement de la commune, et un meilleur service aux habitants. Par contraintes administratives et légales, ce projet doit être effectif au 1^{er} janvier 2019. Nous sommes depuis plusieurs mois dans le travail de réflexion et de mise en oeuvre!

Nous espérons du fond du cœur votre soutien et votre accompagnement dans cette démarche. Des réunions publiques seront organisées dans les prochains mois. Les conseillers municipaux et maires se tiennent évidemment à votre entière disposition pour répondre à vos questions.